

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Ploërmel

1883 - 1967

Répertoire méthodique

4 U 25

Marielle Duflos

2021
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U25

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Ploërmel

Dates extrêmes :

1883 - 1967

Niveau de description :

Partie de fonds

Nombre d'articles :

33

Métrage conservé (ml) :

0.91

CONTEXTE

Nom du producteur :

Justice de paix de Ploërmel

Catégorie du producteur :

Administration

Historique de conservation :

Les archives de la justice de paix de Ploërmel sont très lacunaires. Le tribunal de Ploërmel a été partiellement endommagé pendant la seconde guerre mondiale. Toutefois il n'a pas été indiqué que les archives de la justice de paix aient disparu à cette période.

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques.

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

Instruments de recherche :

Cet instrument de recherche a été saisi sans vérification préalable des analyses. En conséquence, les descriptions peuvent être inexactes ou incomplètes. Un instrument de recherche définitif sera rédigé ultérieurement.

INDEXATION**Matières :**

justice civile/justice/justice pénale

Géographique :

Morbihan (France ; département), Ploërmel (Morbihan, France)

Organismes :

Justice de paix (Ploërmel, Morbihan, France)

Sommaire

Fonctionnement	1936-1959
Registres	1883-1967
Minutes	1935-1958

Fonctionnement

U 9310 Personnel : nomination et correspondance.
1936-1959

Registres

U 9311 Répertoire des actes.
1883-1964

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9312 Registre de mise au rôle.
1933-1961

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9323 Registre des billets d'avertissement.
1943-1967

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9324 Registre des amendes de composition.
1946-1961

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9325 Registre d'inscription des accidents de travail.
1946-1958

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9326 Registre de la commission paritaire cantonale d'arbitrage.
1944-1946

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9327	Registre de déclaration de nationalité française.	1949-1959
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9328	Répertoire des contrats d'apprentissage.	1934-1962
U 9329	Registre d'inscription des warrants agricoles.	1934-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9330	Cahier de transcription des warrants agricoles.	1935-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9332	Répertoire des actes du tribunal de simple police.	1947-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9333	Plumitif d'audience du tribunal de simple police.	1953-1961
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9337	Registre des récidivistes.	1930-1933
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Minutes

2 U 3254	1935
	20 pièces.
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

- 2 U 3255 1936
- 8 pièces.
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- 2 U 3256 1937
- 6 pièces.
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- 2 U 3257 1938
- 11 pièces.
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- 2 U 3258 1939
- 8 pièces.
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- 2 U 3259 1940
- 2 pièces.
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- U 9313 1940-1943
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
- U 9314 1944-1945
- Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9315 1946-1947

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9316 1948-1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9317 1951-1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9318 1953-1954

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9319 1955

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9320 1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9321 1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9322 1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9331	Warrants agricoles.	1946-1958
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9334	Minutes du tribunal de simple police.	1940-1945
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9336	Procès-verbaux de gendarmerie.	1955-1958
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	